

bution sera faite. Plusieurs redistributions ont été faites, déjà, dans le passé—c'est-à-dire, une redistribution à chaque période décennale, depuis 1872. Quelques-unes d'entre elles étaient très mauvaises. D'autres furent excellentes. La pire fut celle faite en 1882. Mon honorable ami, l'honorable sénateur de Hastings, me pardonnera si je fais allusion à lui-même; mais comme nous étions alors deux adversaires dans la Chambre des communes, et vu que j'ai eu à souffrir, moi-même, de cette redistribution, il ne saurait me blâmer si je me permets de dire aujourd'hui, un mot sur cette redistribution. Rien ne pouvait être plus mauvais que la méthode d'après laquelle cette redistribution fut faite. Je n'en attribuerai pas, toutefois, la teneur aux intérêts de parti; mais le bill qui la décrétait était vraiment un curieux spécimen de législation. Ce bill remania quarante, ou cinquante districts électoraux—leurs limites étant changées afin de créer quatre sièges nouveaux pour la représentation de l'Ontario dans la Chambre des communes.

Comment pouvait-on tirer quatre districts électoraux nouveaux en remaniant quarante ou cinquante districts électoraux, c'est un de ces tours de force que je n'avais encore jamais vu exécuter par aucune législation. La chose, cependant, fut faite. Quel était le but visé? On ne s'occupa que très peu de la question de donner un chiffre égal à la population respective des districts électoraux. Mais on procéda de manière à écarter de l'arène parlementaire un certain nombre d'hommes qui avaient pu se faire élire auparavant—les conditions étant différentes de celles créées par le remaniement. Cette redistribution eut pour effet immédiat de fortifier considérablement le parti conservateur. Je doute que l'on puisse trouver un politicien de cette époque pour prendre la défense de cette redistribution. Le dernier bill de redistribution fut présenté en 1903. Il fut élaboré par un comité spécial de la Chambre des communes, et adopté en dernière délibération par celle-ci.

En Angleterre, un bill de redistribution fut présenté, en 1884, par M. Gladstone et lord Granville, d'un côté, et lord Salisbury et sir Stafford Northcote, de l'autre—et ces hommes furent assistés dans leur travail par les "whips" ministériels. Tous se mirent d'accord sur le principe devant servir de base à la redistribution, et ils assignèrent auprès d'eux un certain nombre d'ex-

perts pour les aider. Cet accord entre les "leaders" des deux partis politiques sur le principe de la redistribution ne provoqua aucune opposition. Cette méthode est conforme au sens commun et implique un désir de se montrer équitable et juste. Il semble, en effet, raisonnable, lorsque les intérêts des deux partis sont également en jeu; quand l'objet en vue est une représentation parlementaire reflétant fidèlement l'opinion publique, que les partis s'entendent sur une redistribution appropriée à cet objet, et que le pouvoir conféré à la Chambre des communes soit contrôlé de manière que cette Chambre ne puisse détruire l'influence légitime d'un parti, ou grandir indûment la sienne, ou celle de l'autre parti. Si la redistribution, maintenant promise, est préparée comme celle de 1903, c'est-à-dire par un comité spécial, et rapportée à la Chambre des communes comme la chose se fait ordinairement, le bill qui en sera la formule, sera bien accueilli par le Sénat, du moins, j'ose le croire. Je regretterais beaucoup que le Sénat, dans ce cas, se vît dans l'obligation de le modifier; mais je ne crois pas que nous aurons besoin de le faire. C'est un bill qui ne tombe pas à proprement parler, dans nos attributions. C'est avant tout une matière qui n'intéresse directement que la Chambre des communes, et je regretterais beaucoup que le bill fût assez mauvais pour révolter l'esprit de justice et d'équité qui anime le Sénat.

Mais si le bill de redistribution en question, comme tout autre bill, est pénétré de cet esprit, on ne saurait redouter son renvoi au Sénat. Ce dernier a rejeté déjà trois bills de redistribution, et c'est une majorité conservatrice qui assumait la responsabilité de ces rejets. Puis, notez que le Sénat du Canada ne fut jamais plus modéré et plus équitable, si nous en jugeons par les dires que nous entendons, aujourd'hui, que lorsque le parti conservateur était en majorité dans cette Chambre.

L'honorable M. LOUGHEED: Ecoulez, écoutez.

L'honorable sir GEORGE ROSS (Middlesex): Le bill de redistribution de 1874—mais j'ignore s'il était justifiable ou non et je n'en discuterai pas la nature—fut rejeté par la majorité conservatrice du Sénat. Il me suffit de mentionner ce fait, et le discuter empiéterait trop sur le temps de la Chambre. Un autre bill de redistribution fut rejeté en 1879, et un troisième en 1900. Ces trois bills furent rejetés pour des raisons que la majorité conservatrice du Sénat